



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Métal Plastique WR 2 résine (F)  
Code-Nr. 103501

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

R43

N; R51/53

#### Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**Xi** Irritant

**N** Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases S

28

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht < 700

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Description**

Résine epoxyde bisphénole A formulée

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
14807-96-6	238-877-9	Talc ( $Mg_3H_2(SiO_3)_4$ )	25 - 40	-
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )	35 - 47	Xi R36/38; R43; N R51-53

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Administrer du charbon médicinal.

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Agents d'extinction appropriés**

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone



---

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### **Remarques diverses**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### **Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **Les méthodes de nettoyage**

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

## **7. Manipulation et stockage**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

---

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

#### **Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

#### **Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### **Protection de la peau**

Vêtement de protection à longues manches

combinaison de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Etat</b> pâteux	<b>Couleur</b> noir	<b>Odeur</b> légèrement perceptible
-----------------------	------------------------	--

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	> 200 °C				
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C				
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,01 Pa	20 °C		DIN 51757	
<b>Densité</b>	2 g/cm <sup>3</sup>	25 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			pratiquement insoluble

**10. Stabilité et réactivité**

**Matières à éviter**

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone  
risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques

**11. Informations toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant	lapin		
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.	lapin		



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant	Cochon d'Inde		

**Remarques générales**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

**12. Informations écologiques**

**Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>				N'est pas dégradé facilement.

**Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Code déchets	Nom du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.  
Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

**14. Informations relatives au transport**

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY HARZ), 9, III, (E), Code de classification: M6

**Transport maritime IMDG**

UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN), 9, III, Marine Pollutant

**Transport aérien ICAO/IATA-DGR**

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN), 9, III

**Informations diverses relatives au transport**

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)



---

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %  
(composants organiques  
volatils)

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Listed in: EINECS (EEC) ; TSCA (USA);

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.